The OSCE Secretariat bears no responsibility for the content of this document and circulates it without altering its content. The distribution by OSCE Conference Services of this document is without prejudice to OSCE decisions, as set out in documents agreed by OSCE participating States.

PC.DEL/501/21 15 April 2021

Original: FRENCH



Liberté Égalité Fraternité



Le 15 avril 2021, à Vienne

Intervention de l'ambassadrice Christine Fages, Représentante permanente de la France auprès de l'OSCE au conseil permanent du 15 avril 2021

(droit de réponse au nom de la France et de l'Allemagne)

Comme nos pays ont été cités, je souhaite, au nom de la France et de l'Allemagne, procéder à un certain nombre de mises au point suite à la déclaration faite par la délégation russe.

D'abord, sur la responsabilité de la Russie dans le règlement de ce conflit. Il convient de rappeler que les accords de Minsk demeurent le seul cadre de règlement de ce conflit. Or, l'ensemble de ces accords a été signé au nom de la Fédération de Russie par l'intermédiaire de son représentant officiel. La Russie a donc accepté de façon claire et contraignante sa responsabilité en vue du règlement pacifique du conflit et de la mise en oeuvre des dispositions de cet accord.

S'agissant de la consultation des représentants de certaines régions des oblasts de Donetsk et Louhansk, elle n'est prévue expressément qu'aux points 9, 11 (réforme constitutionnelle, législation relative au statut spécial) et 12 (élections locales) du Paquet de mesures. Ce texte ne fait en aucun cas mention de la nécessité d'établir un « dialogue direct » entre Kiev et les séparatistes. Le Protocole de Minsk est sans ambiguïté, je le cite : « le Groupe de contact trilatéral se compose de représentants de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et de l'OSCE ». Cette dernière est l'organisation qui en assure la présidence.

Plutôt que de rejeter toute la responsabilité des blocages sur l'Ukraine, la Russie devrait se montrer constructive et prendre les responsabilités qui sont les siennes tant au sein du format Normandie que du groupe de contact trilatéral. Nous l'appelons également à faire davantage usage de l'influence dont elle dispose sur les représentants de facto des zones non-contrôlées par le gouvernement ukrainien.

Comme elles l'ont marqué toutes les deux dans leur déclarations publiées les 3 et 10 avril, la France et l'Allemagne sont vivement préoccupées par la multiplication des violations du cessez-le-feu et par la récente dégradation de la situation sécuritaire dans l'Est de l'Ukraine. Alors que le réengagement des parties au cessez-le-feu de juillet dernier avait permis une baisse inédite de la violence depuis la signature des accords de Minsk, nous observons depuis quelques

semaines un moindre respect du cessez-le-feu et regrettons en particulier l'augmentation du nombre de victimes parmi les forces armées ukrainiennes et parmi les civils depuis le début de l'année 2021. Nous continuons de suivre avec une grande vigilance la situation où le risque d'escalade ne doit pas être mésestimé.

Pour conclure, la France et l'Allemagne réaffirment leur soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues. Nos deux pays poursuivent leurs efforts, au sein du format Normandie, en vue de la pleine mise en œuvre des accords de Minsk et les négociations se poursuivent régulièrement à cet effet. Soyez assurés que l'engagement de la France et de l'Allemagne ne faiblira pas.